



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Coree

Question écrite n° 878

Texte de la question

M. Georges Hage souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences de la décision prise par les autorités américaines et sud-coreennes de reprendre les manœuvres militaires conjointes « Team Spirit ». Cette décision a été accompagnée de la suspension de la « 2e étape du plan de réduction des forces US de Corée du Sud », et de la mise sur pied d'un « système de déploiement rapide de forces américano-sud-coreennes », réactivant ainsi une politique de tension dans la péninsule coreenne. Ces décisions sont en totale violation des accords Nord-Sud qui comportaient les engagements de mettre fin à leur confrontation politique et militaire, de bannir toute agression armée, de s'engager dans la voie de la dénucléarisation de la péninsule coreenne et du désarmement progressif mutuel et de promouvoir la détente pour créer un climat favorable à la réunification pacifique du pays. Ces nouvelles tensions risquent de remettre en cause le processus de dénucléarisation de la péninsule coreenne. Cette situation suscite l'inquiétude légitime des peuples de la région qui craignent une relance des tensions. La France ne peut rester indifférente. Aussi lui demande-t-il les démarches que le Gouvernement français compte entreprendre afin de contribuer à désamorcer cet engrenage dangereux en Corée et favoriser la reprise d'un dialogue pacifique entre les parties concernées.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France avait salué l'étape décisive que représentait la signature des accords « de réconciliation, de non-agression et de coopération » du 13 décembre 1991 et celle de la déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule du 31 décembre 1991. Elle s'était également félicitée de la signature, en janvier 1992, d'un accord de garanties avec l'agence internationale de l'énergie atomique. Toutefois, après une année de réunions de commissions conjointes prévues par ces accords, les deux parties n'ont pu parvenir à s'entendre sur les modalités de leur application. Par ailleurs, après des inspections préliminaires menées par les experts de l'AIEA la RDPC a refusé une demande d'inspection formulée par l'agence internationale et a finalement annoncé, le 12 mars dernier, sa décision de se retirer du TNP. Les préoccupations de la communauté internationale au sujet du programme nucléaire nord-coreen n'ont donc pu être dissipées. La République de Corée et les États-Unis, liés par un traité de défense signé en 1953, ont maintenu en 1993 les manœuvres militaires « Team Spirit », qui avaient été suspendues en 1992 afin de soutenir le processus de détente. La position de la France sur la question nucléaire a été exprimée officiellement et avec la plus grande fermeté à nos interlocuteurs nord-coreens, en particulier de la délégation générale de la RDPC à Paris. Ferme et engagée en faveur de la non-prolifération, la France a vivement condamné la décision nord-coreenne de retrait du TNP. Elle a appelé la RDPC à revenir sur cette décision et à se mettre en conformité avec les engagements auxquels celle-ci a souscrit, au titre de l'accord de garanties et de la déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule. Elle a parrainé et contribué à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 11 mai, de la résolution 825 appelant la Corée du Nord à honorer ses obligations de non-prolifération. La France a donc pris note avec satisfaction de l'annonce, le 11 juin dernier, de la suspension de la décision nord-coreenne de retrait du TNP, tout en marquant que le gouvernement de Pyongyang

Yang devait satisfaire sans delais a toutes ses obligations internationales. La France considere que l'indépendance et la neutralite de l'AIEA ne sauraient étre mises en doute. Elle apporte tout son soutien a l'action de l'AIEA. Enfin, la France maintient un dialogue étroit avec la Republique de Coree. C'est ainsi que le ministre sud-coreen des affaires étrangéres, M. Han Sung Joo, a éte reçu a Paris du 10 au 13 juin dernier pour une visite officielle qui s'est caractérisée par l'approfondissement d'un dialogue particulierement cordial. A cette occasion, la France a fait part de son soutien a la Coree du sud dans cette période d'incertitude. Enfin, la visite d'Etat que le President de la Republique effectuera en Coree du 14 au 16 septembre prochain illustre notre volonté d'avoir avec ce pays un dialogue politique au plus haut niveau et de progresser encore sur la voie du développement de nos relations bilatérales.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 878

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1360

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2900